

CONTRAT TITULAIRE DE COMPTE APICA BANK

Entre

L'Association des Producteurs Indépendants du Cinéma et de l'Audiovisuel
ici désignée « APICA »

D'une part,

Et

Mlle Mme. Mr.

CNI N° Adresse :

Tel : Email :

OBJET DU CONTRAT

Art 1 : Ce contrat lie tout titulaire de compte Apica bank à APICA

Le compte Apica bank, rechargeable par mobile (par Internet) ou en espèces permet au titulaire de faire ses courses sur tous les sites partenaires de l'APICA. C'est un compte qui permet la gestion financière des petites entreprises

SERVICES OFFERTS PAR LE COMPTE APICA BANK

Art 2 : Elle permet de :

- Consulter son solde
- Avoir un compte permanent
- De régler ses courses en ligne dans le réseau partenaire,
- De mettre de l'argent sur son compte (recharge par mobile ou dans les agences en espèces dans les E.M.F. partenaires
- De transférer de l'argent de compte à compte

Art 3 : Tout utilisateur est titulaire d'un compte informatique ouvert à APICA

RETRAIT D'ESPECES ET PAIEMENT SUR SITE PARTENAIRE

Art 4 : Les retraits d'espèces sur le compte ainsi que le paiement sur les sites partenaires sont gratuits.

DUREE DU CONTRAT

Art 5 : Ce contrat prend effet dès sa signature pour une durée indéterminée. Sauf dénonciation de l'une des parties par lettre Recommandée, deux mois avant son échéance.

PRIX DU COMPTE

Art 6 : L'ouverture du compte est gratuite sous certaines conditions et sous réserve de l'acceptation de l'APICA. L'abonnement annuel est de 12 000 FCFA

RECHARGE DU COMPTE

Art 7 : Le compte peut se recharger de trois manières :

-Recharge sur Internet pour les détenteurs de cartes de crédits (transfert d'argent d'une carte de crédit, cartes bancaires en général) vers votre carte sur le site www.unicafrik.com ou

www.apicabank.com

-Recharge en espèces dans les E.M.F. partenaires.

-Recharge par Mobile Money (Orange, MTN, Express Union Mobile)

La recharge du compte est gratuite.

PROBLEMES LIES AU COMPTE

Art 8 : Pour tout problème rattaché à l'utilisation du compte, appeler le numéro S.A.V. :

00 237 690878112

RESILIATION DU CONTRAT

Art 9 : Tout titulaire de compte APICA qui souhaite résilier son contrat avant 12 mois, devra payer les frais de résiliation. Son montant forfaitaire est de 10000 FCFA

Fait à Douala le

Signature de APICAC

Signature du client